

COMMUNE DE BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2008

L'an deux mille huit, **le 25 mars**, à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 mars 2008, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. Election des délégués au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Féés.
2. Election des délégués au sein du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil.
3. Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Rennes sud est (SIE).
4. Election des délégués au sein du Syndicat d'Aménagement de la Seiche et de l'Isse.
5. Création des commissions communales - Désignation des membres au sein des commissions communales.
6. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale.
7. Indemnité de Fonctions du Maire, des Adjoints
8. Questions diverses (Représentants du Maire à la CDEC, Orientations budgétaires).

Présents: Mrs CANNIEUX, COUDRAY, DURET, FOUCHER, JAMET, MOREL, RIGAUDEAU, ROBERT.
Mmes BELLOCHE, BOURGES, BRÛLÉ, FAYE, FOUILLET, GENDROT, PITOIS.

Absent :

Excusés :

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : André MOREL

Après rectification du nombre de voix obtenues par Mme Pitois lors de l'élection du 4^{ème} adjoint (3 voix au lieu des 2 mentionnées), le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 14 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. Election des délégués au sein de la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux Féés.
--

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes.

Mrs JAMET et ROBERT sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Après un vote à bulletins secrets, par 15 voix pour, Mrs JAMET et ROBERT sont élus délégués titulaires.

Mme FOUILLET et M. MOREL sont candidats en qualité de délégués suppléants. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Mme FOUILLET est élue, par 14 voix pour (Mme BOURGES : 1 voix), en qualité de 1^{er} délégué suppléant,

M. MOREL est élu, par 15 voix pour, en qualité de 2^{ème} délégué suppléant.

2. Election des délégués au sein du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil.

Mme FOUILLET et M. MOREL sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Après un vote à bulletins secrets, à l'unanimité, Mme FOUILLET et M. MOREL sont élus délégués titulaires.

M. JAMET est candidat en qualité de délégué suppléant. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

M. JAMET est élu, à l'unanimité, en qualité de délégué suppléant.

3. Election des délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Rennes sud est (SIE).

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Rennes sud est.

Mrs ROBERT et PELATRE Yves (Le Guillouet ó BRIE) sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Après un vote à bulletins secrets, Mrs ROBERT (15 voix pour) et PELATRE (13 voix pour) sont élus délégués titulaires.

M. CANNIEUX est candidat en qualité de délégué suppléant. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

M. CANNIEUX est élu, par 15 voix pour, en qualité de délégué suppléant.

4. Election des délégués au sein du Syndicat d'Aménagement de la Seiche et de l'Isse.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Aménagement de la Seiche et de l'Isse.

Mme BOURGES et M. DURET sont candidats en qualité de délégués titulaires.

Après un vote à bulletins secrets, à l'unanimité, Mme BOURGES et M. DURET sont élus délégués titulaires.

Mme GENDROT est candidate en qualité de délégué suppléant. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Mme GENDROT est élue, à l'unanimité, en qualité de délégué suppléant.

5. Création des commissions communales - Désignation des membres au sein des commissions communales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer :

- le nombre et la dénomination des commissions qui par leur travail préparatoire, aideront à la décision du Conseil Municipal,
- le nombre de membres qu'elle comporteront.

Le Conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes :

Bâtiments communaux (7 membres)

Vice-Président : M. ROBERT (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Jean-Louis COUDRAY, Patrick DURET, Jean-Jacques FOUCHER, Marie-Françoise FOUILLET, Gérard RIGAUDEAU.

Voirie communale (4 membres + 3 membres extra-communaux)

Vice-Président : M. MOREL (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Maryline BRÛLÉ, Marie-Françoise FOUILLET.

Finances (8 membres)

Vice-Président : Mme FOUILLET (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Solange BOURGES, Maurice CANNIEUX, Jean-Louis COUDRAY, Jean-Jacques FOUCHER, André MOREL, Patrick ROBERT.

Communication (5 membres)

Vice-Président : M. ROBERT (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Solange BOURGES, Maryline BRÛLÉ, Nadine PITOIS.

Environnement et cadre de vie ó Assainissement (8 membres)

Vice-Président : M. MOREL (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Mélanie BELLOCHE, Céline FAYE, Marie-Françoise FOUILLET, Patrick DURET, Carole GENDROT, Gérard RIGAUDEAU.

Urbanisme (Lotissements ó développement urbain) (7 membres)

Vice-Président : M. ROBERT (14 voix pour, 1 blanc)

Membres : Mélanie BELLOCHE, Solange BOURGES, Jean-Jacques FOUCHER, Carole GENDROT, Gérard RIGAUDEAU.

Sports, loisirs, culture et animation (8 membres)

Vice-Président : Mme BOURGES (Mme BOURGES : 8 voix, M. RIGAUDEAU : 6 voix, 1 blanc)

Membres : Maurice CANNIEUX, Patrick DURET, Céline FAYE, Nadine PITOIS, Gérard RIGAUDEAU, Patrick ROBERT.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Monsieur le maire précise qu'outre le maire qui la préside, le Conseil doit élire trois membres titulaires et trois membres suppléants. Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Membres titulaires : M. CANNIEUX (15 voix pour), M. RIGAUDEAU (14 voix pour), M. ROBERT (15 voix pour).

Membres suppléants : Mme BOURGES (15 voix pour), Mme FOUILLET (14 voix pour), M. MOREL (15 voix pour).

6. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer le nombre des représentants (maximum 7) du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et de procéder à leur élection. Il précise qu'un nombre identique de membres nommés par le Maire parmi des personnes non membres du Conseil viendront compléter le Conseil d'Administration, présidé de droit par le Maire.

Le Conseil Municipal fixe à cinq le nombre des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Après un vote à bulletins secrets, Mmes BOURGES (13 voix pour), FAYE (15 voix pour), GENDROT (15 voix pour), PITOIS (15 voix pour) et M. COUDRAY (15 voix pour) sont élus au Conseil d'Administration du CCAS.

7. Indemnité de Fonctions du Maire, des Adjoint.

Monsieur le Maire propose de donner délégation pour assurer tout ce qui concerne :

- Urbanisme, communication, enfance jeunesse, affaires scolaires, bâtiments communaux à M. ROBERT Patrick, 1^{er} adjoint.
- Finances, assainissement et gestion du cimetière à Mme FOUILLET Marie-Françoise, 2^{ème} adjointe.
- Chemins ruraux, environnement, gestion du personnel technique à M. MOREL André, 3^{ème} adjoint.
- Affaires sociales, logement social, action civique et mise en place du Conseil Municipal des jeunes, gestion des salles, sport, loisirs, culture, gestion du personnel d'entretien des locaux à Mme BOURGES Solange, 4^{ème} adjointe.
- Mise en place d'une coopération avec Riû Sadului, à un conseiller municipal délégué, nommé par le Conseil Municipal.
- Mise en place du Conseil Municipal des jeunes à conseiller municipal délégué, nommé par le Conseil Municipal.

Après un vote à bulletins secrets, M. RIGAUDEAU est élu (10 voix pour, 4 blancs, 1 voix pour Mme BOURGES) conseiller municipal délégué chargé de la mise en place d'une coopération avec Riû Sadului.

Après un vote à bulletins secrets, Mme PITOIS est élue (14 voix pour, 1 blanc) conseiller municipal délégué chargé de la mise en place du Conseil Municipal des jeunes.

Monsieur le maire propose de fixer l'indemnité mensuelle brut du Maire, des quatre adjoints et des deux délégués comme suit :

	Proposition		
	valeur indice 1015	taux	indemnité
Maire	3 741,25 "	31%	1 159,79 "
1er adjoint	3 741,25 "	8,25%	308,65 "
2ème adjoint	3 741,25 "	7,50%	280,59 "
3ème adjoint	3 741,25 "	7,50%	280,59 "
4ème adjoint	3 741,25 "	6,95%	260,02 "
conseiller délégué	3 741,25 "	1,40%	52,38 "
conseiller délégué	3 741,25 "	1,40%	52,38 "
total adjoints et cd		33,00%	

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal :

- approuve (12 voix pour, 2 voix contre, 1 blanc) les montants des indemnités de fonctions tels qu'ils sont proposés.
- précise que les indemnités de fonctions seront versées à compter de la date d'installation du nouveau Conseil Municipal.